
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 24 janvier à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Brigitte VANSON, Christian CUNY, Céline HEITZ, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS.

Procuration(s) : Patrick KESSLER pouvoir à Brigitte VANSON, Nadia VALENTIN pouvoir à Patrick BROLIS, Pascal JEANDEL pouvoir à Sylviane LAPRÉVOTE, Cédric BRYLKA pouvoir à Christian CUNY.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Céline HEITZ assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 20/01/2025

Date d'affichage liste délibérations : 30/01/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 16/12/2024 est adopté.

Adhésion d'une nouvelle collectivité au SMIC

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (SMIC), invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Groupement Syndical Forestier des Jumeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte et approuve à l'unanimité l'adhésion de la collectivité précitée.

Convention de damage des pistes de ski de fond

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Bussang, par convention annuelle, entretient les pistes de ski de fond de notre commune moyennant une redevance par heure de damage. En 2024, le manque d'enneigement n'a pas engendré de convention. La neige de cette fin d'année 2024 nous amène à renouveler cette convention dont lecture est faite par le Maire.

Le damage aura lieu du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025 pour un tarif de 80 € HT par heure de damage sur les pistes la Futaie, la Ronde Bruche et les Buttes.

Mr CUNY précise qu'en 2022/2023 le tarif du damage s'élevait à 50 € HT/H.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de damage des pistes de ski de fond avec la commune de Bussang dans les termes proposés.

Renouvellement concession de source à M. et Mme KUENTZ Jean-Claude

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la concession de source située sur la parcelle communale cadastrée section AN58 « Bas du Cerisier » à Ventron au nom de M. et Mme KUENTZ Jean-Claude est arrivée à échéance. Cette source alimente leur résidence principale, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler la concession de source en faveur de M. et Mme KUENTZ Jean-Claude domiciliés chemin des chauds fours à Ventron, pour une durée de neuf années, à compter du 1er janvier 2025.

La redevance annuelle à verser par M. et Mme KUENTZ Jean-Claude s'élève à la somme de 95,60 € suivant le mode de calcul mentionné sur l'acte de concession (redevance révisable).

Adhésion à l'entente intercommunale des activités de pleine nature et nordiques

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'étude des activités nordiques et de diversification des activités touristiques initiée au titre du programme « Avenir Montagne », qu'ils ont approuvé, par délibération N° 086/2024 du 30/09/2024, la convention d'Entente Activités nordiques et de pleine nature avec les communes de Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil, Le Thillot, St-Maurice-sur-Moselle et Ventron.

L'objet de cette convention vise à préciser le fonctionnement de cette entente et détailler les engagements respectifs des personnes publiques présentes à la convention, s'agissant d'entreprendre ou de conserver, à frais communs, des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Au cours des derniers, la commune de St-Maurice-sur-Moselle n'a pas signé cette convention d'entente, il convient de délibérer à nouveau pour une nouvelle convention entre les 5 communes restantes.

La commune de Bussang, par sa délibération n° 096/2024 du 20/09/2024, a accepté d'être cheffe de file de cette entente intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte et, à l'unanimité, accepte la mise en place de cette Convention d'Entente Activités Nordiques et de Pleine Nature avec les communes de Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil, Le Thillot et Ventron.

Mme Sylviane LAPREVOTE et M. Christian CUNY représenteront la commune de Ventron et siègeront aux différentes instances de cette entente intercommunale.

Questions diverses

Mme Pauline DRUAUX, vétérinaire, se propose d'encadrer du géocaching sur 3 circuits différents sur la commune. Son projet sera étudié en commission et présenté lors d'un prochain conseil.

Mme le Maire informe l'assistance que le permis de construire de la Halle est en cours de validation, il reste une étude hydrologique à mener afin d'étudier l'impact des eaux pluviales sur le ruisseau. L'étude, d'un coût de 6 720 € TTC sera réalisée le plus rapidement possible afin de ne pas retarder le démarrage des travaux.

M. CUNY explique qu'il convient d'opérer un virement de crédit au budget forêt afin d'imputer les frais de personnel. Ce virement de crédit sera pris sur l'article 60636 (vêtement de travail).

Le Musée du textile a convié la municipalité à une réunion afin d'échanger et d'aborder des pistes pour le remplacement de sa Présidente, Mme COMOLI, ainsi que de M. JUILLARD. Un projet de régie est à l'étude, Mme le Maire rencontrera prochainement le Maire du Thillot pour découvrir son fonctionnement avec le Musée des Hautes Mynes.

De même, le Musée du textile souhaite réaliser une fresque sur le bâtiment de la scierie, chemin de la vieille route du col. La commune émet un avis favorable.

Mme ABEL présente un diaporama sur le parcours de santé qui entame sa deuxième phase en ce début d'année 2025 :

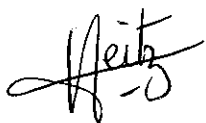
- Panneaux de signalétiques
- Nouveaux agrès (livraison 02/2025 pour un coût de 13 500 € TTC subventionnés à 60 % par l'Agence Nationale du Sport)
- Fléchage
- Pose de QR codes créés en partie par les enfants de l'Ecole.

Mme le Maire propose qu'un fascicule soit réalisé que l'on déposerait à l'Office de Tourisme à destination de la population et des touristes.

Samedi 25 janvier : AG du Club vosgien à 9h30
AG des Loisirs Vétérnats à 20h

La séance est levée à 20h35

La secrétaire de séance,
Céline HEITZ.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

